

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 28 mars 2018 à 20h00**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 24 mars 2018

Etaient présents : **DARETS** Benoît, **LARD** Hervé, **AUDAP** Isabelle, **DESSARPS** Philippe, **DARDY** Nathalie, **MESLAGE** Éric, **AUBERT** Laure, **BEGARDS** Pascale, **LIBIER** Alain, **DESTRIBATS** Jean-Michel, **FAUTHOUX** Claudine, **GAYON** Christine, **LAFITTE** Lucie

Etaient excusés : **LOPEZ** Pierre, **TEIXEIRA** Frédéric

M. MESLAGE Éric a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00
.....

M. Le Maire explique que des retards ont été pris dans la rédaction des comptes rendus et qu'ils seront présentés lors du prochain Conseil pour approbation.

Délibération n° 12 : Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire explique que le document « 1259 » de la Préfecture indiquant le montant prévisionnel des taxes d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties a été reçu en mairie. Il présente un prévisionnel pour cette année de 459 442 euros contre 448 402 euros réalisé en 2017 mais dont le prévisionnel était de 432 402 euros. M. le Maire indique que la commission finance a équilibré le budget avec cette somme et il pense malgré tout que cette somme devrait être un peu plus importante au vu des constructions déjà achevées.

Vote à l'unanimité pour le maintien de ces taux soit

Taxe d'habitation	:	16.42 %
Taxe Foncière (bâti)	:	17.77 %
Taxe Foncière (non bâti)	:	59.06 %

Délibération n° 13 : Subventions aux associations 2018

M. le Maire fournit la liste des associations en précisant que la commission finance propose d'octroyer :

- au Pilota Club 850 euros au lieu de 800 euros comme en 2017 car ces 50 euros de différence avaient été imputés pour des frais de carburant liés à l'utilisation du minibus
- au Comité des fêtes 3 000 euros contre 4 500 euros en 2017 afin d'organiser leurs 25 ans.

M. le Maire présente aussi différentes demandes de subventions d'associations notamment de la Prévention routière qui a effectué un exercice de prévention à l'école de Saubrigues. Il est

décidé de ne pas donner un avis favorable à cette subvention ni à toutes les autres nouvelles demandes.

Les propositions de subventions sont :

- Subvention au CCAS de Saubrigues	3 500 €	- Pilota Club SJS	850 €
- Comité des Fêtes	3 000 €	- ACCA	460 €
- Association Scène aux Champs	2 500 €	- Anciens Combattants	300 €
- Médiathèque	2 500 €	- Comice Agricole Cantonal	310 €
- Tennis Club	800 €	- Don Du Sang	100 €
- Club des anciens	500 €	- So Gym	500€
- BOCS (Basket)	3 500 €		

Vote à l'unanimité

Délibération n° 14 : **Vote du budget primitif 2018 de la commune**

Mme Isabelle Audap, 2^{ème} adjointe, fait lecture des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1 010 023,35 euros et Mme Pascale Begards, conseillère fait état des recettes qui s'élèvent aussi à 1 010 023,35 euros.

Avant de passer au vote, M. le Maire fait remarquer que c'est un budget prudent car le chapitre 011 où la majorité des dépenses courantes de la commune est abondé de 9 000 euros par rapport au réalisé de 2017 donc il faudra être très vigilant sur ces dépenses tout au long de l'année.

Mme Nathalie Dardy, conseillère, fait état des recettes d'investissement qui s'élèvent à 1 057 676,19 euros et M. Philippe Dessarps, 3^{ème} adjoint, présente en détail les dépenses prévues d'investissement par la commission finances en 2018 à hauteur de 1 057 676,19 euros.

Le budget est voté à l'unanimité

M. le Maire précise que même si sont accordés les 2 emprunts pour les projets de la place publique et de réaménagement de la maison Capulon, il faudra investir sur nos fonds propres pour les travaux à venir tels que la réhabilitation de la Mamisèle, la remise à niveau de l'éclairage du hall des sports d'où l'intérêt de favoriser de nouvelles recettes.

Délibération n° 15 : **Vote du budget primitif 2018 lotissement Petit Capulon**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif « lotissement Petit Capulon » 2018. Il est arrêté comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

- Recettes	207 281,75 €
- Dépenses	207 281,75 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

- Recettes	103 794,58 €
- Dépenses	103 794,58 €

Après vote et, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

Délibération n° 16 : **Vote du budget primitif 2018 lotissement Haureil**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du Budget Primitif « lotissement Haureil » 2018. Il est arrêté comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

- Recettes	839 348,14 €
- Dépenses	839 348,14 €

SECTION d'INVESTISSEMENT

- Recettes	610 765,88 €
- Dépenses	610 765,88 €

Après vote et, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

Délibération n°17 et n°18 : **Création d'emplois temporaires services technique et animation**

M. le Maire précise au Conseil que 2 délibérations doivent être prises concernant le recrutement d'une personne du 12 au 20 avril 2018 en remplacement d'un agent du service technique en congé annuel et de deux personnes les 10 et 18 avril 2018 pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au centre de loisirs.

Votées à l'unanimité

Délibération n° 19 : **Adhésion à l'AMPA**

M. le Maire explique que le marché de groupement d'achats de produits d'entretien de la communauté de commune étant terminé et que le délai matériel pour relancer un marché était trop court, la communauté propose en attendant d'adhérer à une association, l'AMAP, permettant un accès à une centrale d'achats pour les collectivités.

Votée à l'unanimité

Délibération n° 20 : **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour SIBVA**

M. le Maire indique que depuis la prise de la compétence « eau » par la communauté de communes du Seignanx, il est nécessaire de modifier les statuts du SIBVA. Puisque cette communauté de commune devient adhérente uniquement pour l'eau, le choix a été fait que les délégués des communes déjà adhérentes au SIBVA soit les représentantes de la communauté pour ne pas modifier le nombre de délégués.

Votée à l'unanimité

- **Domiciliation d'une association**

M. le Maire informe la Conseil qu'une nouvelle association a été créée à Saubrigues, « A vos cotés » domiciliée au 166 lotissement la Haurie.

- **Tour des commissions**

Urbanisme

M. Hervé Lard et M. Jean-Michel Destribats, font part de la réunion qui a eu lieu avec MACS et le bureau d'étude qui nous accompagne pour l'élaboration du PLUi. Des travaux très intéressants et des cartes mises à jour seront présentés en commission d'urbanisme dès réception de ces documents en mairie.

Travaux

M. Philippe Dessarps rappelle les travaux des logements de Berns suivent leur cours et qu'une visite sera organisée rapidement avec l'ensemble du Conseil.

Divers

- M. le Maire rappelle que le Docteur Bergeon terminera son activité de médecin à la fin du mois et que les nouveaux médecins sont toujours à la recherche d'un logement. Il précise qu'une personne lui a demandé si un pot de départ serait organisé pour le départ de Mme Bergeon. M. le Maire a répondu qu'une réception aura lieu lors de l'inauguration de la maison médicale et qu'il serait opportun d'organiser ce pot de départ à ce moment-là.

- M. le Maire rappelle aux élus de s'inscrire au séminaire de MACS qui leur permettrait de se familiariser davantage avec les actions que mène la communauté de communes.

- Des dégradations ont été constatées au hall des sports notamment des extincteurs vidés à plusieurs reprises. Les mayés ont été suspectés car cela va eu lieu lors de certaines de leurs réunions. Mais après discussion avec eux, il s'avère qu'un petit groupe de jeunes restent le samedi soir sur la place publique très tard, des jeunes mineurs de Saubrigues et des alentours. M. le Maire prévoit de prévenir la gendarmerie pour essayer de faire cesser ces dégradations.

- Pour terminer, M. le Maire indique à l'ensemble du Conseil qu'il a été choqué par le mot distribué dans les boites aux lettres de Saubrigues par l'association Vigilance et particulièrement par l'accusation du manque d'information des élus auprès des citoyens. Une réponse a été faite à cette association précisant qu'il est désolant de répandre de mauvaises informations qui ont pour effet de monter les habitants les uns contre les autres notamment pour ce silo de stockage de digestat de l'usine de méthanisation. M. le Maire précise que cette installation est juste à l'état de projet et ce mot a mis le feu aux poudres sans raison. Il pense qu'il faudra changer l'emplacement du terrain afin d'arriver rapidement à une solution et trouver un endroit pour ériger ce silo au plus près des terres où se fera cette épandage afin de limiter les va-et-vient des tracteurs sur les routes entre Saubrigues et Bénése.

Séance levée à 22h00